



USSEL/Thalamy		<i>ACB</i>			LFCU
(a) (II)					<i>FIR BORDEAUX</i>
		45°32'09"N 002°25'29"E - 2427 ft (89 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	10/28	1350 x 30	PM	5 t
		10R/28L	900 x 50	BG	
	AVT (1)	100 LL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	118.750	(Fr seulement)		
	ACB d'Ussel : 05.55.72.18.57				
OBS	BRIA : BORDEAUX (1) SP 98 HX. Paiement comptant ou par chèque.				
REST	Utilisation simultanée des piste interdite. Piste non revêtue fréquemment inutilisable. S'informer avant le vol auprès de l'ACB. Roulage interdit hors TWY et RWY. Largeur TWY: 9 m, précautions à prendre au roulage. Par sol enneigé, AD réservé aux ACFT basés. Par vent de secteur Nord : cisaillement de vent fréquemment observé, indication de la manche à air parfois erronée. AEM N° 9035 : 330 ft AAL, HJ.				

UZES		<i>ACB d'Uzès</i>			LFNU
(c--)(II)					<i>FIR MARSEILLE</i>
		44°05'00"N 004°23'38"E - 884 ft (32 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	17/35	1060 x 60	BG	
	RFFS (1)	Niv 1			
COM	A/A	123.5			
	Exploitant AD (Tél/Fax) : 04.66.59.65.62 ULM : 06.86.91.54.34				
OBS	BRIA : MARSEILLE (1) HOR ACB				
REST	AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins. Pour usagers extérieurs, sur autorisation préalable de l'Exploitant AD, demande à déposer au moins 72 heures à l'avance à l'adresse suivante : http://www.aero-uzes.org/contact . AD réservé aux ACFT munis de radio. Roulage interdit hors piste et TWY. Utilisation simultanée piste avions et piste HEL interdite. Circuit HEL identique au circuit avion. Distances déclarées utilisables : TODA RWY 17 réduite cause arbres dans la trouée de décollage. Au QFU 355°, en tour de piste, et après atteinte de l'altitude de sécurité faire une altération de cap de 030° à droite pour raisons environnementales. Aéronefs non basés limités à 2 tours de piste. Parkings entre les hangars réservés aux ACFT basés. Parking visiteur entre la manche à air et le club-house. Ne pas utiliser l'AD après de fortes pluies ou en périodes d'intempéries. Présence d'une clôture électrique d'une hauteur de 1.15 m située à 3 m du bord de piste Est. Zone HEL (300 x 30 m) au Nord-Ouest du terrain réservée aux HEL de la Sécurité Civile, en semaine uniquement. AEM N° 9549 : 500 ft ASFC, HJ.				

PAS DE TEXTE